

DECRET N° 91-83 du 24 Mai 1991

Portant reconstitution de carrière
des Commissaires de Police.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU la Loi N° 91-011 du 28 Mars 1991 portant transfert de compétences relatives à l'administration des personnels de la Police Nationale ;
- VU le Décret N° 91-68 du 4 Avril 1991 portant composition du Gouvernement Provisoire ;
- VU le Décret N° 84-207 du 9 Mai 1984 portant reconstitution de carrière des Commissaires et Officiers des Régions Douanières des Forces de Sécurité Publique ;
- VU le Décret N° 90-186 du 20 Août 1990 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale de la Police Nationale ;
- VU le Décret N° 91-72 du 11 Avril 1991 chargeant Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense (MECAGD), de l'intérim du Chef du Gouvernement pour compter du 11 Avril 1991 ;
- SUR proposition conjointe des Ministres de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale, de la Défense Nationale, de la Justice et de la Législation et du Travail et des Affaires Sociales ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 2 Mai 1991,

DECRETE

Article 1er.- Sont et demeurent abrogées uniquement en ce qui concerne les Commissaires de Police AKELE Christophe, BADET C. Pierre, ALIA Roger et de SANTOS Eugène, les dispositions du

.../...

Décret N° 84-207 du 9 Mai 1984 portant reconstitution de carrière des Commissaires et Officiers des Régions Douanières des Forces de Sécurité Publique.

Article 2.- En exécution des décisions issues des Arrêts NS 8, 11, 12 et 13/CA des 31 Mars et 26 Mai 1988, il est procédé à la reconstitution de carrière des Commissaires de Police AKELE Christophe, BADET C. Pierre, ALIA Roger et de SANTOS Eugène conformément au tableau en annexe au présent Décret.

Article 3.- Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale et le Ministre du Plan, de l'Economie et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui a effet financier pour compter de la date d'effet de la Loi N° 81-014 du 10 Octobre 1981 susvisée.

Article 4.- Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

COTONOU, le 24 Mai 1991

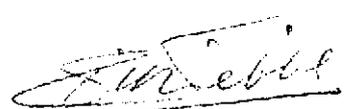
Pour le Président de la République,
Chef du Gouvernement absent, le
Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense, chargé de l'intérim,


Désiré VIEYRA

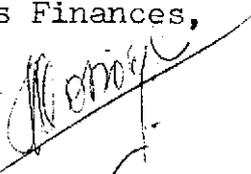
Le Ministre d'Etat, chargé de la
Coordination de l'Action Gouver-
nementale et de la Défense

Le Ministre de l'Intérieur,
de la Sécurité Publique et
de l'Administration Terri-
toriale,


Désiré VIEYRA


Jean Florentin V. FELIHO

Le Ministre du Plan, de l'Economie
et des Finances,


Paul BOSSOU

Le Ministre du Travail et des
Affaires Sociales,



Véronique AYOYO

Le Ministre de la Justice
et de la Législation,



Yves YEHOUESSI

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 1 MPEF-MJL-MTAS-MDN-MISPA 15 AUTRES
MINISTERES 9 SGG 4 SPD 2 DP-DLC-INSAE 6 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 10
DCCT-GDE CHANC-ONEPI 3 EMG/FAB 4 DSI/FAB 2 BCP 1 UNB-FASJEP-BNC
DAN 4 INTERESSES 5 DGER 4 JORB 1.-

TABLEAU DE LA RECONSTITUTION DE CARRIERE
ANNEXE AU DECRET N° 91-83 du 24 Mai 1991

NOM & PRENOMS	DATE DE DEPART DE LA RECONSTITUTION DE CARRIERE COMMISSAIRE RE-STATIGIAIRE HOMOLOGUE SOUS-LIEUTENANT	COMMISSAIRE DE 2EME CLASSE HOMOLOGUE LIEUTENANT	COMMISSAIRE DE 1ERE CLASSE HOMOLOGUE CAPITAINE	COMMISSAIRE PRINCIPAL HOMOLOGUE COMMANDANT	COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE HOMOLOGUE GUE LIEUTENANT-COLONEL	HOMOLOGUE COLONEL
AKELE Christophe	1-12-1973	1-12-1975	1-1-1979 + AC 4 ans	1-1-1979 + AC épuisée	1-1-1982	1-7-1988
BADET C. Pierre	1-12-1973	1-12-1975	1-1-1979 + AC 4 ans	1-1-1979 + AC épuisée	1-1-1982	1-1-1986
A L I A Roger	25-08-1977 + AC 6 ans	30-06-1979 + AC 4 ans	30-06-1979 + AC 1 an	1-1-1983	1-1-1987	
do SANTOS Eugène	25-08-1977		30-06-1979	1-7-1983	1-7-1986	